

Du Vingt-quatrième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt, à neuf heures du matin ;

N° 23

ACTE DE NAISSANCE de Jean-Baptiste-Joseph-Marie Renaud, né le vingt-deux courant à onze heures du soir, fils légitime de Joseph Renaud, âgé de quarante-six ans, profession de buraliste.

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

et de Azéline Le Blain, âgée de trente-neuf ans, profession de ménagère, demeurant au Bourg.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe masculin.

La déclaration de la naissance a été faite par le père de l'enfant, âgé de ans, profession de demeurant au Bourg.

Premier témoin, Jean-Baptiste Renaud, âgé de vingt-six ans, profession de laboureur, demeurant au Bourg.

Second témoin, Mathurin Brouazin, âgé de quarante ans, profession de marchand tailleur, demeurant au Bourg.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré savoir signer, excepté le père.

Renaud Jean Baptiste  
Brouazin

Constaté suivant la loi, par moi, Pierre Perret, Maire et Officier de l'Etat civil soussigné,

P. Perret